

## Le Fonds vert en Martinique

### Ce qu'il faut retenir

– 2026 –

## Fonds Vert

Accélérer la transition  
écologique dans les territoires



#### OBJECTIF DU FONDS VERT

Le Fonds vert soutient les projets de transition écologique portés par les collectivités territoriales et leurs partenaires autour de **12 mesures structurées en 3 axes** :



Améliorer la **performance environnementale**



Adapter les territoires au **changement climatique**



Améliorer le **cadre de vie des habitants**.

Reconduit pour 2026, le Fonds vert accompagne prioritairement les projets matures, à fort impact environnemental et qui n'ont pas encore démarré.

L'enveloppe dédiée à la Martinique s'élève à **6,6 millions d'euros**.



#### CIRCULAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026

Cette circulaire définit les règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du Fonds vert pour 2026 ; elle s'inscrit dans une logique de simplification de l'action publique locale et de priorisation des investissements en faveur de la transition écologique.

En 2026, les **priorités** sont :

- ✓ l'adaptation au changement climatique (notamment la prévention des inondations et des risques naturels) ;
- ✓ la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- ✓ la sobriété foncière (recyclage foncier et renaturation des territoires) ;
- ✓ la restauration de la biodiversité ;
- ✓ l'électrification des usages.



#### FONCTIONNEMENT ET MODALITÉS

- **Aides-territoires.fr** : plateforme officielle d'information regroupant les cahiers d'accompagnement, guides, FAQ, webinaires, et permettant d'accéder à :
- **Demarche.numerique.gouv.fr** : plateforme permettant le dépôt des demandes d'aide et le suivi de leur instruction ;
- **Instruction des projets** : les dossiers sont instruits au fil de l'eau par la DEAL, la Direction de la Mer (DM), l'ADEME et l'OFB selon les mesures concernées.



#### PRIORITÉS TERRITORIALES

Le Fonds vert soutient l'équilibre territorial et la planification écologique locale, en priorisant les projets inscrits dans les référentiels stratégiques (COP, CRTE, PCAET), les collectivités disposant de faibles capacités d'ingénierie et les projets situés en QPV.

En 2026, **15 % des crédits** restent réservés aux projets implantés en QPV.



#### RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

- **Cahiers d'accompagnement et Guide à l'intention des décideurs locaux** : ces référentiels sont disponibles pour aider à la préparation des dossiers de demande de financement ;
- **Interlocuteurs de proximité** : les sous-préfets d'arrondissement demeurent les interlocuteurs de proximité pour accompagner les collectivités dans la constitution de leurs dossiers.



#### CONTACTS UTILES

- **La Direction de la Mer**, pour les projets liés à la mesure *Espaces maritimes et littoral* ;
- **L'ADEME**, pour les projets liés à la mesure *Territoires d'industrie en transition écologique* ;
- **L'OFB**, pour les projets liés aux ABC (Atlas de la biodiversité communale) ;
- **La DEAL**, pour l'ensemble des autres mesures ;
- **Référent Fonds vert** : M. William MACAIRE ([william.macaire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:william.macaire@developpement-durable.gouv.fr))



Le Fonds vert, un levier pour des territoires  
plus résilients, plus durables.